



Association du Marché de Noël de Coullons (AMNC)

Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

Tel : 06.60.95.38.19

Mail : bureau.amnc45@gmail.com

Site : amnc45.com

Coullons, le 4 avril 2024

Objet : Marché de Noël de Coullons

Mesdames, Messieurs les Exposants

Le 28^{ème} marché de Noël aura lieu les 14 et 15 décembre prochain.

LA PRÉFECTURE PEUT EVENTUELLEMENT ANNULER CETTE MANIFESTATION À TOUT MOMENT, AU VU D'UN CONTEXTE SANITAIRE OU SECURITAIRE.

Comme les années précédentes, les exposants seront placés en salle polyvalente ou barnums. Les places en extérieur concernent ceux qui viennent avec leurs propres barnums (bâtiments, food trucks et manèges).

L'ensemble du marché fermera à 21 h le samedi uniquement.

Les emplacements pourront être différents des années précédentes.

Afin de pérenniser la sécurité, nous vous demandons de respecter à la lettre le règlement intérieur et les consignes.

Votre bulletin d'inscription complet avec les pièces jointes demandées doit nous parvenir au plus tard **le 30 septembre prochain. Toutes inscriptions arrivant après cette date seront prises en compte sous réserve de disponibilité**

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs les Exposants, nos sincères salutations

Le Président et Comité d'organisation



BULLETIN DE RESERVATION

A retourner rempli et signé,

Avant le 30 septembre 2024

Accompagné du règlement complet à l'ordre de
A.M.N.C. (Association Marché de Noël de Coullons)

A l'adresse suivante :

Association du Marché de Noël de Coullons
Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

Nom ou Raison sociale : _____

Activité : _____

Statut : Entreprise Commerçant Artisan Auto-Entrepreneur Agriculteur

Association Particulier

N° de SIREN : _____

Nature des produits exposés et commercialisés **(La vente de vin chaud est réservée aux commerçants de Coullons et à l'AMNC. (Tout produit non mentionné ci-dessous pourra être interdit de vente) :**

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du responsable : _____

Tel : _____ E-mail * _____

* Attention de bien noter **lisiblement** vos adresses (Noms, E-mails, téléphone)

Seront considérés, comme valides, les dossiers complets dûment datés, signés et accompagnés de :

Professionnel :

- **Kbis** : si première participation ou changement d'activité pour toutes forme d'entreprise
- **Extrait D1**, pour les artisans
- **Relevé MSA**, pour les agriculteurs
- **Attestation HACCP**, pour la fabrication alimentaire sur place.
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile.
- **Carte d'identité** si première participation
- **Attestation de vente au déballage** (joint au dossier d'inscription)

Particulier **(Pour les associations, joindre la photo copie des statuts)**

- **Attestation d'assurance** responsabilité civile.
- **Carte d'identité** si première participation
- **Attestation de vente au déballage** (joint au dossier d'inscription)

Je participe au Marché de Noël les 14 et 15 Décembre 2024 et **Accepte sans réserve après en avoir pris connaissance le règlement intérieur joint**

Pour faire valoir ce que de droit : Mention « lu et approuvé »

Date et Signature obligatoires et document à nous retourner



REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE

LIEU DE LA MANIFESTATION :

Salle Polyvalente

Sous barnums

Extérieur (avec leurs propres barnums)

Les Food truck, les exposants du bâtiment et les manèges et autres extérieurs, dans les rues du Centre-ville.

MONTAGE DE VOS STANDS :

- ❖ Vendredi 13 Décembre de 16h00 à 20h00
- ❖ Samedi 14 Décembre de 7h00 à 9h30

Accès exposant pour réapprovisionnement le dimanche matin de 8h00 à 9h00

OUVERTURE AU PUBLIC :

Samedi 14 Décembre de 10h00 à 21h00

Attention : le service de sécurité de nuit ne sera présent qu'à partir de 21 h

Dimanche 15 Décembre de 10h00 à 19h00.

**Merci de respecter ces
horaires pour le bon
déroulement de la
manifestation**

DEMONTAGE DE VOS STANDS :

- Dimanche 15 Décembre à partir de 19h00. Pour des raisons de sécurité, le démontage n'est pas autorisé avant la fermeture du marché au public.
- Aucune personne, sauf le Comité d'Organisation et la société de Gardiennage, ne sera présente dans les lieux d'expositions hors des heures d'installation et d'ouverture au public.

CHAQUE EXPOSANT :

- Doit avoir rempli un dossier en nom propre et s'engage à respecter les horaires d'installation et de démontage de son stand.
- Sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et devra être assuré à cet effet.
- Déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages préjudiciables concernant les marchandises et objets divers se trouvant dans l'enceinte de la manifestation.
- L'exposant est responsable de son emplacement et des éventuelles dégradations.
- S'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et à laisser les lieux d'exposition en état de propreté.
- S'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.
- Les exposants inscrits, sont dans l'obligation de rester les deux jours. Nous nous réservons le droit de vous refuser votre inscription en cas contraire.



L'ORGANISATEUR :

- Se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à notifier la décision et sans que le demandeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- Se réserve le droit de refuser tout exposant non inscrit dans les temps définis en première page.
- N'est pas responsable des ventes effectuées par les exposants.
- Ne remboursera pas en cas de désistement pendant les quinze jours calendaires, avant l'ouverture du Marché de Noël. Sauf cas de force majeure (maladie, accident)
- Se réserve le droit d'effectuer un tarif préférentiel aux Commerçants, Artisans et Industriels de Coullons.

TARIFS

- Les tarifs sont des forfaits pour le weekend. Ceux-ci sont indivisibles.
- Tout exposant désirant s'installer le WE du Marché et n'ayant pas eu d'autorisation préalable, sera refusé par les organisateurs. (En cas de places disponibles et d'un commun accord, les tarifs seront doublés.)

SECURITE

- Pour des raisons de sécurité, tous les systèmes de chauffages individuels sont interdits sous les Barnums.
- Seuls les éclairages basse consommation et Leds sont autorisés. Aucun éclairage type halogène ne sera toléré (problème de puissance). Des contrôles seront effectués durant les deux jours.
- Il est interdit de fumer sous les barnums.
- Pour des raisons administratives et de sécurité, **il est nécessaire de laisser votre nom et votre numéro d'emplacement visibles**. Tout véhicule non identifié sera signalé à la gendarmerie.